

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives

SOMMAIRE

MARS 2019

Conseil supérieur
de l'éducation

Ce document constitue un sommaire de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives*.

Cet avis de même que la version anglaise du présent sommaire sont accessibles sur le site Internet du Conseil : www.cse.gouv.qc.ca.

INTRODUCTION

Le 29 juin 1967, l'adoption de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel par le gouvernement du Québec a introduit une innovation majeure pour le système éducatif québécois par la création d'un ordre d'enseignement intermédiaire entre le secondaire et l'université. L'automne 2017 a marqué le 50^e anniversaire de l'ouverture des premiers cégeps¹, qui allaient ensuite connaître une expansion rapide et des développements insoupçonnés des bâtisseurs mêmes de l'enseignement collégial.

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) tient à souligner cet événement en utilisant un moyen qui lui est propre, soit la production d'un avis d'initiative sur l'enseignement collégial, avec comme double objectif, d'une part, de revisiter les 50 ans d'histoire des collèges afin de mettre en lumière les faits marquants de leur parcours et, d'autre part, de poser les bases d'une réflexion sur les enjeux et les défis prioritaires pour l'évolution de l'enseignement collégial au Québec.

LES 50 ANS D'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL AU QUÉBEC : DES INTENTIONS DU RAPPORT PARENT À LA CONCRÉTISATION D'UN PROJET INÉDIT

Les cégeps ont été créés en 1967, à l'époque foisonnante de la Révolution tranquille. Ils tirent leur origine des travaux de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (commission Parent), instituée par le gouvernement du Québec en 1961 et qui avait pour mandat d'effectuer une étude impartiale et complète de la situation de l'éducation et de soumettre au lieutenant-gouverneur des recommandations quant aux mesures à prendre. L'importante réforme de l'ensemble du système d'éducation qui en a découlé a, par le fait même, conduit à la création du ministère de l'Éducation (MEQ) et du Conseil supérieur de l'éducation.

L'arrivée des cégeps constitue un apport original et novateur à la réorganisation du système d'éducation québécois. Institués selon les principes modernes d'égalité des chances et d'accessibilité, les cégeps reposent également sur des fondements qui définissent leur spécificité : démocratisation, accessibilité géographique, gratuité, laïcité, pédagogie et milieu adaptés, formation générale dans un esprit de formation humaniste, espace de maturation pour les jeunes, fonction d'orientation, polyvalence et finalités multiples. Au fil des années, ces établissements ont évolué à travers des défis et des avancées qui les ont

1. Désignés par le terme *instituts* par les membres de la commission Parent, les établissements d'enseignement collégial prendront le nom de *collèges d'enseignement général et professionnel* au moment de leur implantation par le ministère de l'Éducation. Le nom *cégep*, provenant de l'acronyme, sera rapidement adopté. Dans ce document, le terme *cégep* est utilisé pour désigner un collège public. Le terme *collèges* est aussi utilisé de façon générique et peut désigner, selon le contexte, les cégeps, les collèges privés subventionnés, les collèges privés non subventionnés, les écoles gouvernementales ou relevant d'une université ou encore l'ensemble des établissements d'enseignement collégial.

façonnés, parfois de façon inattendue, de manière à révéler les collèges tels que nous les connaissons aujourd'hui. Le Conseil présente un survol des moments charnières des 50 ans d'histoire des collèges organisé autour de quatre périodes.

Le développement des collèges et leur recherche d'identité (de 1967 à 1979)

Cette époque est marquée par le développement rapide du réseau collégial, les débats sur la qualité de la formation, les problèmes posés par le « partage du pouvoir de décision dans les institutions et le réseau national [et] par les rapports entre les collèges et syndicats » (MEQ, 1978, p. 24) ainsi que l'émergence de nouvelles idées qui contribuent à définir plus précisément les objectifs et l'identité de l'enseignement collégial. L'implantation des collèges se déroule également sur fond de contestations politiques et sociales, comme en témoignent le mouvement étudiant de 1968 et la grève de 1972 chez les employées et les employés des secteurs public et parapublic, regroupés au sein du Front commun intersyndical. Ces années de bouillonnement ont « provoqué les premières évaluations du cégep et ont ouvert, par le fait même, la voie au développement pédagogique et institutionnel des collèges, notamment en faisant éclore les conceptions, spécifiques au collégial, d'analyse institutionnelle, d'approche-programme et de formation fondamentale, de perfectionnement et de recherche » (Gingras, 1993, p. 4). Dès ses débuts, le cégep est un terreau fertile d'innovations et d'expériences variées qui, dans certains cas, se sont soldées par la mise en place de structures inédites et durables issues de la volonté des acteurs du réseau collégial. On retient notamment l'adoption d'un créneau pédagogique spécifique au collégial, l'encadrement pédagogique par des conseillères et des conseillers en recherche et expérimentation de même que la mise en place du réseau de formation et de perfectionnement du personnel enseignant des collèges (Performa) et des services régionaux d'admission. À la fin des années 1970, les collèges font également leurs premiers pas dans le domaine de la recherche. L'enseignement collégial affirme progressivement son identité et obtient rapidement une reconnaissance à l'international pour ses principes fondateurs de la part des experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

On reconnaît au Québec d'avoir le mérite d'avoir accompli « les réalisations les plus importantes » dans l'enseignement postsecondaire par la création des CEGEP. Ceux-ci [...] sont fondés sur les principes de l'égalité d'accès et de l'abolition de « la différenciation faite entre la valeur attachée à l'enseignement général et la valeur attachée à l'enseignement professionnel » par le maintien de la contiguïté des deux orientations. Les experts de l'OCDE estiment que le CEGEP constitue en conséquence « un modèle éducatif et sociopolitique de la plus grande importance, et ce à l'échelle internationale » (MEQ, 1978, p. 7).

La consolidation du système d'enseignement collégial et l'éclosion de la culture collégiale (de 1980 à 1991)

Au cours de cette période, l'organisation de l'enseignement collégial s'est consolidée par l'adoption d'encadrements et de dispositifs destinés à assurer la qualité de l'enseignement et de la formation ainsi que la réussite des étudiantes et des étudiants. L'évaluation institutionnelle, l'autonomie des collèges, la cohérence des programmes et surtout la qualité de l'enseignement et de la formation de même que la réussite des étudiantes et des étudiants sont à l'ordre du jour. Cet appel à la qualité succède à la préoccupation relative à l'égalité des chances et à l'accessibilité (CSE, 1987), dans un contexte où les collèges doivent s'adapter à l'hétérogénéité croissante de la population étudiante. Dans sa relecture du tome 2 du rapport Parent, 25 ans après sa parution, le Conseil conclut que les cégeps sont entrés « de plain-pied dans une ère d'éducation permanente », alors que leur mission s'est déployée vers la formation professionnelle de la main-d'œuvre et un engagement dans le développement régional et la recherche (CSE, 1988, p. 99). Par leur sens de l'innovation ainsi que leur capacité d'adaptation et d'autorégulation, les collèges ont établi, individuellement mais surtout collectivement, des structures pour répondre aux besoins émergents. Les quelques exemples suivants d'initiatives développées en réseau témoignent de cette culture propre à l'enseignement collégial : la création de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), la mise en place des services aux étudiantes et aux étudiants, le partage d'outils de suivi du cheminement scolaire et de résultats de recherche par les services d'admission, la structuration de la recherche au collégial accompagnée de la création du Réseau Trans-tech² et de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), la mobilisation face aux défis de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage, la mise sur pied d'organismes qui se consacrent à l'animation de la vie étudiante. Le Conseil constate à cette époque que l'évolution du réseau collégial illustre la flexibilité de l'institution, qui se transforme en fonction et sous l'effet de la demande sociale de partenaires sociaux et économiques, de la région d'appartenance et des futurs étudiants et étudiantes, jeunes et adultes (CSE, 1988). La flexibilité des collèges et la concertation entre les établissements seront particulièrement sollicitées pour la gestion du changement majeur qui marquera les années suivantes.

La réforme de l'enseignement collégial et son implantation (de 1992 à 2003)

Cette période est l'époque dite du renouveau de l'enseignement collégial, une étape marquante de l'histoire des collèges qui vient confirmer leur appartenance à l'enseignement supérieur par les modifications apportées à leur mission ainsi que la plus grande autonomie qui leur est accordée. De multiples chantiers sont mis en branle dans les collèges pour atteindre les objectifs du renouveau, notamment les suivants : définition des programmes par compétences, mise en œuvre d'un nouveau paradigme pédagogique et

2. Le Réseau Trans-tech est un regroupement des centres spécialisés, qui adopteront plus tard la dénomination centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

d'évaluation en lien avec l'approche par compétences, développement de l'approche-programme, élaboration d'outils d'évaluation. À la suite de l'abolition du Conseil des collèges, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) est créée comme corollaire de la plus grande autonomie accordée aux collèges en matière de gestion des programmes d'études. À l'obligation pour les collèges d'adopter une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) s'ajoute celle de se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) puis de témoigner, auprès de la CEEC, de la qualité de ces politiques et de leurs programmes. Malgré l'embauche de nouvelles ressources, les responsabilités des conseillères et conseillers pédagogiques, auparavant affectés en majorité à l'animation pédagogique, migrent en grande partie vers ces nouvelles activités introduites par la réforme. Le renouvellement de la pratique professionnelle enseignante apparaît également comme un enjeu majeur à cette période. Au tournant des années 2000, les collèges ont l'obligation d'adopter un plan de réussite et, quelques années plus tard, un plan stratégique incluant le plan de réussite, et de les soumettre à la CEEC pour évaluation. Le réseau collégial se mobilise pour la réussite des étudiantes et des étudiants et crée, en 2000, le Carrefour de la réussite au collégial. Les défis de la réussite s'accroissent avec la diversification croissante de la population étudiante et la hausse importante, à partir de la fin des années 1990, du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap, attribuable en partie à la fréquentation du collégial par des personnes présentant un trouble d'apprentissage, un trouble de santé mentale ou un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (Ducharme et Montminy, 2012).

En dépit de certaines tensions vécues au cours de cette période de bouleversements, les collèges ont uni leurs efforts pour relever collectivement les défis du nouveau ainsi que ceux associés à la réussite des étudiantes et des étudiants. Si certains éléments de la réforme restent à parfaire, cette dernière a profondément transformé les collèges.

Des établissements matures face aux défis du 21^e siècle (de 2004 à 2017)

Les collèges font leur entrée dans le nouveau millénaire sur la base des assises héritées du nouveau de la décennie précédente. La responsabilisation accrue des établissements s'accompagne d'une plus grande reddition de compte et du témoignage de la qualité de la formation offerte. La nouvelle gestion publique introduite par le gouvernement par l'adoption de la Loi sur l'administration publique met l'accent sur la gestion axée sur les résultats et la qualité du service aux citoyennes et aux citoyens. On assiste à un alourdissement des règles gouvernementales en matière de contrôle des dépenses et les budgets accordés aux collèges sont désormais assortis d'obligations de reddition de compte qui se multiplient rapidement. Cette période récente de l'histoire des collèges est ponctuée de plusieurs chantiers et réflexions pour le développement de l'enseignement collégial qui demeurent toutefois inachevés en termes de suites structurantes. En 2017, le Conseil a d'ailleurs invité la ministre responsable de l'Enseignement supérieur à « utiliser les résultats de ces travaux et à s'engager dans une réflexion plus en profondeur avec le réseau sur

l'évolution de l'organisation de l'enseignement collégial », étant convaincu que « la ministre a en mains le matériel nécessaire pour proposer au réseau des orientations et des pistes d'action pour donner un souffle nouveau à l'enseignement collégial et ainsi mieux tenir compte des réalités actuelles » (CSE, 2017, p. 13). Néanmoins, l'appel à la rigueur et la recherche de qualité évoqués lors des périodes antérieures sont parmi les défis relevés par le réseau collégial. Individuellement et en réseau, les collèges continuent à faire preuve de dynamisme pour s'adapter aux réalités actuelles, par exemple en ce qui concerne les besoins des étudiantes et des étudiants en situation de handicap et le partage d'expertise en matière de reconnaissance des acquis et des compétences.

Les collèges sont aujourd'hui considérés comme des organisations matures appartenant pleinement à l'enseignement supérieur. La qualité de la formation qui y est offerte ainsi que leur capacité à s'assurer de cette dernière font partie des acquis dignes de mention. Ils ont su, au fil du temps, préserver les fondements qui font la spécificité de leur ordre d'enseignement tout en innovant pour répondre aux besoins émergents. Forts de leurs acquis, ils paraissent aujourd'hui outillés pour composer avec les nouveaux enjeux et défis qui se profilent et chercher des voies d'évolution afin de poursuivre leur essor.

LES ENJEUX ET LES DÉFIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS

Faire le point sur les enjeux et les défis pour le développement de l'enseignement collégial peut représenter une vaste entreprise compte tenu des multiples facettes de cet ordre d'enseignement, qui revêtent toutes une importance selon la loupe empruntée pour les examiner. Le Conseil a choisi de mettre en lumière un nombre restreint d'enjeux prioritaires à caractère systémique et structurant afin de dégager les zones de préoccupation prédominantes.

La vue d'ensemble des principaux enjeux qu'il propose consiste à circonscrire chacun d'entre eux en dressant un état de la situation de façon à susciter la réflexion sur les suites à donner.

Cette discussion sur les enjeux et les défis de l'enseignement collégial repose sur un postulat de départ selon lequel les collèges représentent un acquis d'importance pour la société québécoise. Le propos du Conseil invite donc à considérer les acquis pour susciter un sain questionnement sur les voies d'évolution prioritaires des établissements d'enseignement collégial.

L'accessibilité revisitée : une définition actualisée

Les collèges ont bien répondu aux besoins et aux attentes de la société québécoise quant à la généralisation de la fréquentation à l'enseignement supérieur, comme le montre la nette progression du taux d'accès à l'enseignement collégial, qui est passé de 39,3 % en 1975-1976 à 65,8 % en 2015-2016. De nos jours, près des deux tiers de la population québécoise accèdent à l'enseignement collégial.

Malgré ce vif succès, des inégalités d'accès subsistent selon les régions d'origine des étudiantes et des étudiants, leurs caractéristiques individuelles ainsi que l'appartenance à un groupe. Des défis demeurent donc à relever afin de tendre vers un accès égalitaire encore plus grand pour toutes et tous.

D'une part, en dépit de la répartition des collèges sur l'ensemble du territoire québécois et de la création de centres d'études collégiales au fil des années, le taux d'accès à l'enseignement collégial demeure plus faible dans certaines régions, soit le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Lanaudière. La réflexion sur l'accès géographique ne peut être dissociée des questions liées à la gestion de la carte des programmes sur l'ensemble du territoire et au développement de la formation à distance. Par exemple, comment envisager le déploiement de la carte des programmes sur tout le territoire québécois dans un contexte d'expansion de la formation à distance?

D'autre part, l'examen de l'accessibilité selon les caractéristiques des individus et leur appartenance à un groupe met en lumière des inégalités d'accès qui persistent. Malgré les gains réalisés concernant l'accès à l'enseignement collégial pour toutes et tous, certains groupes demeurent plus à risque que les autres, soit les garçons, les autochtones, les étudiantes et les étudiants de première génération de même que les personnes immigrantes. La provenance socioéconomique reste aussi un facteur déterminant pour l'accès à l'enseignement postsecondaire et tend à exercer une influence indirecte au profit des compétences scolaires acquises à la fin des études secondaires. Des données présentées par Doray (2018) sur les parcours scolaires des jeunes au secondaire montrent un écart important entre le taux d'accès au collégial des jeunes venant du réseau public et celui des jeunes du réseau privé, à la faveur de celles et ceux de l'enseignement privé ou des programmes spécialisés de l'enseignement public. Elles révèlent par ailleurs, pour l'accès des filles, un phénomène de « massification ségrégative, c'est-à-dire une démocratisation qui reproduit les différentes formes de discrimination sociale » (Doray, 2018). Ce phénomène se manifeste dans le choix des programmes d'études, que ce soit à la formation technique ou préuniversitaire, où les filles sont proportionnellement moins nombreuses en techniques physiques et en sciences de la nature.

Les préoccupations pour l'accès à l'enseignement collégial se sont déplacées au fil du temps vers l'accès à la réussite. Malgré les progrès réalisés au regard des taux de réussite des cours à la première session et de persévérance à la troisième session, le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études connaît une certaine stagnation pour se chiffrer à 63,8 % pour la cohorte de 2011. Dans un contexte de diversité étudiante, le défi consiste à conduire l'ensemble de la population étudiante à la réussite et à la diplomation. Selon Gaudreault et ses collaborateurs (2018), les garçons, les étudiantes et les étudiants de 18 ans et plus, ceux inscrits au cheminement Tremplin DEC, ceux qui se disent en situation de handicap et qui ont reçu un diagnostic, les personnes immigrantes ainsi que les étudiantes et les étudiants de première génération obtiennent de plus faibles résultats quant à la réussite à la première session. Enfin, la reconnaissance des acquis est

également à prendre en considération pour l'accès à la diplomation, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et d'immigration accrue de même que dans une perspective d'éducation tout au long de la vie.

L'enjeu de l'accès à l'enseignement collégial constitue un phénomène multidimensionnel et complexe à appréhender. Néanmoins, les données compilées et les éléments provenant de la recherche mettent en lumière un certain nombre de défis à relever pour tendre vers une égalité d'accès encore plus grande.

Une formation en phase avec les réalités étudiantes actuelles

Les jeunes qui fréquentent les collèges aujourd'hui présentent des caractéristiques, des comportements et des valeurs qui leur sont propres, en plus de suivre des parcours diversifiés et d'évoluer dans une société qui a considérablement changé au cours des 50 dernières années. En outre, une population étudiante de plus en plus diversifiée accède dorénavant aux études collégiales. Ces facteurs posent des défis d'adaptation de la formation collégiale.

Le Conseil dresse un aperçu des réalités étudiantes à considérer dans l'adaptation de la formation collégiale. Il évoque les parcours scolaires et de vie de moins en moins linéaires empruntés par les étudiantes et les étudiants, la légère prolongation de la durée des études, la plus lente maturation du choix vocationnel pour une proportion d'entre eux et leur propension à occuper un emploi au cours de leurs études. Il met également en relief l'influence du contexte social sur les comportements étudiants, notamment au regard de l'usage des technologies numériques, des compétences requises pour évoluer dans le monde du 21^e siècle et de l'intérêt des étudiantes et des étudiants pour la maîtrise de la langue seconde.

Prenant en considération ce portrait sommaire des réalités étudiantes, le Conseil propose des pistes de réflexion en quatre temps sur les défis à relever pour assurer l'adéquation de la formation collégiale. Premièrement, il évoque la nécessité d'établir un consensus en faveur d'une actualisation de la formation générale et de doter cette dernière de réelles capacités évolutives. Deuxièmement, il souligne l'importance du financement pour assurer le maintien et le développement des structures de soutien et d'encadrement des étudiantes et des étudiants. Troisièmement, il aborde l'adaptation de la pédagogie collégiale à la diversité étudiante et à l'évolution des technologies numériques, et il propose une redéfinition du rôle de l'enseignante ou de l'enseignant en tant que médiateur entre le savoir et l'étudiante ou l'étudiant. Enfin, le Conseil soulève des pistes de réflexion dans le but de tendre vers une plus grande souplesse de l'organisation de la formation collégiale, en ce qui concerne tant l'organisation des études que les formules de formation.

L'état de situation que dresse le Conseil suggère un questionnement global quant au cadre rigide et normé du modèle d'enseignement collégial. Compte tenu de l'évolution des caractéristiques et des besoins des étudiantes et des étudiants ainsi que des transformations rapides de la société, les collèges auront à mettre en place les adaptations appropriées à cette conjoncture.

Le positionnement des collèges dans le système d'éducation : pour une fluidité des parcours étudiants

Les collèges sont bien ancrés dans l'enseignement supérieur et jouissent dorénavant d'une reconnaissance quant à la qualité de leur formation et à leur contribution au développement de la société québécoise. Leur situation au carrefour de l'enseignement secondaire, des études universitaires et du marché du travail soulève toutefois des défis d'arrimage pour assurer la fluidité des parcours étudiants. Des initiatives de collaboration interordres ont cours depuis les deux dernières décennies pour faciliter le passage d'un ordre d'enseignement à un autre pour des étudiantes et des étudiants de plus en plus nombreux à suivre des parcours atypiques.

La population étudiante collégiale inscrite aux programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) est composée, dans une très large majorité, d'étudiantes et d'étudiants ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES) au secteur des jeunes. Des efforts sont maintenant requis pour optimiser les processus de transition pour les jeunes qui viennent d'autres secteurs, notamment de la formation professionnelle. Les expériences de passerelles DEP-DEC demeurent jusqu'à présent peu concluantes, à quelques exceptions près. Une analyse approfondie des obstacles en cause s'impose pour que les efforts consentis ne soient pas continuellement vains, parallèlement à un réexamen des finalités des programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) qui n'ont pas été conçus au départ dans une perspective de continuité de parcours.

Au regard de l'arrimage avec les universités, le taux de passage aux études universitaires de 30 % pour les titulaires d'un DEC technique dénote un besoin de cheminements DEC-BAC. Dans les années à venir, les collèges et les universités auront à consolider ces liens afin de préserver une fluidité des parcours au sein du système d'enseignement supérieur. Du côté des études préuniversitaires, le taux de passage direct aux études universitaires se chiffrait à environ 80 % en 2011. Le Conseil estime que cette étape préparatoire aux études universitaires spécifique au Québec permet aux étudiantes et aux étudiants de développer des méthodes et des habitudes de travail et d'étude en contexte d'enseignement supérieur et de consolider leur choix vocationnel. C'est toutefois sur le plan de l'arrimage des contenus de formation que persistent certains défis, comme le montre l'exercice en cours pour la révision du programme *Sciences de la nature*. En outre, la pression exercée par la cote de rendement au collégial (cote R), utilisée comme principal critère dans la plupart des programmes universitaires dont l'admission est contingentée, agit sur la capacité des étudiantes et des étudiants à réaliser leurs aspirations dans le cas, par exemple, d'une transition difficile au collégial qui se solde par de plus faibles résultats à la première session.

Au-delà de ces préoccupations d'arrimage interordres, le Conseil estime que les collèges sont appelés à s'enraciner plus profondément dans l'enseignement supérieur et à réfléchir au développement de nouvelles structures et de nouveaux modèles de formation. Dans un contexte où les conditions d'exercice de la profession militent pour un rehaussement des compétences professionnelles, le Conseil a amorcé, dans son avis de 2015, une réflexion

visant à donner plus de possibilités de voies de qualification aux collèges afin de mieux tenir compte des besoins de formation, du rehaussement nécessaire de certaines qualifications et de la complexification des champs du savoir.

Enfin, le Conseil met en relief les défis en matière de cohérence interne de l'enseignement collégial et souligne quelques éléments du fonctionnement différencié entre les secteurs de la formation ordinaire et de la formation continue. Il relève d'abord l'écart important entre l'autonomie confiée aux établissements pour la gestion des programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC) et celle existant pour ceux conduisant au DEC. Cet écart laisse croire que la confiance à l'égard de la formation continue des collèges est supérieure à celle qui est portée à la formation ordinaire. Il note aussi que les modalités de l'offre de formation aux deux secteurs diffèrent de façon à constituer, en quelque sorte, des compléments. Quant aux finalités des programmes conduisant à l'AEC, le Conseil constate que la très grande majorité d'entre eux sont de formation initiale, alors que le discours officiel sur les AEC suggère que ces programmes s'adressent principalement à des adultes en situation de perfectionnement ou de spécialisation. La différenciation du fonctionnement de la formation ordinaire et de la formation continue dans les collèges suscite plusieurs questions qui devront être traitées dans l'avenir pour éviter de brimer le développement d'une vision commune des problèmes qui transcendent ces deux secteurs de formation.

Le pilotage du système d'enseignement collégial

Les collèges ont atteint le stade de la maturité comme organisations et ils se trouvent maintenant à une étape charnière de leur évolution. Des changements structurants sont à envisager pour assurer leur capacité de continuer à bien répondre aux attentes et aux besoins de la société. Le monde qui évolue rapidement commande une capacité d'adaptation importante de la part des organisations. En dépit du leadership et du sens de l'initiative qui les caractérisent, les collèges ne peuvent agir seuls face aux défis d'envergure qui se profilent. Le rôle de pilotage du système d'éducation par l'État et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'avère crucial pour marquer le pas vers une autre étape de développement de l'enseignement collégial et assurer la cohésion d'ensemble du système d'éducation.

Le Conseil retient que ce leadership étatique doit d'abord s'incarner dans la définition d'une vision de l'enseignement collégial, de concert avec les acteurs du milieu, de façon à guider les orientations à adopter et à favoriser l'adhésion et la mobilisation de ces acteurs. Il requiert également un partage efficace des responsabilités entre le Ministère et les collèges, accompagné de l'investissement des ressources nécessaires pour que chacun puisse exercer son rôle efficacement pour garantir la qualité de la formation collégiale. Par exemple, des mesures diligentes devront être prises pour assurer l'efficacité du processus de révision des programmes techniques. Le financement dans son ensemble fait l'objet de préoccupations chez les différents acteurs. On en appelle à un réinvestissement de la part de l'État à la hauteur du manque à gagner à la suite des compressions budgétaires, à une stabilisation du financement dans un contexte financier prévisible, souple et allégé ainsi

qu'à des ajustements des paramètres des enveloppes du modèle de financement pour mieux couvrir les différents volets de la mission des cégeps, les réalités des établissements et la diversité des étudiantes et des étudiants de même que de leurs parcours. En contrepartie, l'octroi de ressources financières, qui s'accompagne systématiquement d'une demande de reddition de compte, entraîne une lourdeur administrative dans les collèges. Un équilibre demeure à trouver pour que les ressources et l'énergie consenties pour la reddition de compte ne soient pas au détriment du développement institutionnel, de façon à exercer une gestion proactive plutôt que réactive en fonction de règles et d'encadrements gouvernementaux. Si les plus grandes responsabilités attribuées aux collèges s'accompagnent forcément d'un contrôle externe serré, leur capacité d'innovation risque de s'en trouver amoindrie, particulièrement dans le cas où les ressources financières s'avèrent déficitaires.

Les acteurs de l'enseignement collégial influent également sur le pilotage du système. Toutefois, ils auront à trouver des voies de consensus sur les pistes d'évolution afin d'éviter que les intérêts mutuels freinent le développement des collèges et briment le bien commun auquel ils sont appelés à participer. Parmi les idées en tension, celles d'une autonomie accrue des établissements et d'une différenciation de l'offre de formation par rapport à l'idée d'une uniformité de la formation et du diplôme ont certes teinté le plus les tentatives infructueuses de changement à l'organisation de la formation collégiale.

Quoi qu'il en soit, le Conseil est en mesure de témoigner du fort consensus existant quant à la nécessité d'un leadership assumé par l'État et le Ministère dans la mise en place d'actions structurantes pour l'évolution du système d'enseignement collégial. Il rappelle l'importance de placer l'éducation, valeur fondamentale pour la société québécoise, au rang des priorités dans la ligne d'action politique.

CONCLUSION

Après 50 ans d'existence, les collèges jouissent d'une reconnaissance indéniable de la qualité de la formation qu'ils offrent et de leur contribution au progrès de la société québécoise. Ils ont su préserver les principes fondateurs qui ont façonné leur identité tout en innovant, individuellement ou collectivement, pour répondre aux besoins émergents et favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants. Le Conseil réaffirme le caractère encore actuel des idées-forces qui ont présidé à la création des collèges il y a 50 ans. Ces grandes idées qui font la spécificité des collèges doivent maintenant être vues sous le spectre des réalités et des enjeux actuels. Sans chercher l'exhaustivité dans sa recension des enjeux ou à prendre position prématurément, le Conseil a voulu, par cet état de situation, alimenter la réflexion sur les éléments à considérer dans la définition des orientations futures pour le développement de l'enseignement collégial au Québec. Les collèges sont entrés dans une nouvelle période de leur histoire forts de précieux acquis et paraissent mieux outillés pour composer avec les réalités d'un monde qui se complexifie, qui évolue à un rythme accéléré et dont les besoins se diversifient.

BIBLIOGRAPHIE

- Conseil supérieur de l'éducation (2017). *Mieux soutenir la diversité des parcours et des étudiantes et des étudiants à l'enseignement collégial : projet de règlement visant à modifier le Règlement sur le régime des études collégiales*, Québec, Le Conseil, 31 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/50-0501.pdf>.
- Conseil supérieur de l'éducation (1988). *Le rapport Parent, vingt-cinq ans après*, Rapport annuel 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation, Sainte-Foy, Le Conseil, 151 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0137.pdf>.
- Conseil supérieur de l'éducation (1987). *La qualité de l'éducation : un enjeu pour chaque établissement*, Rapport 1986-1987 sur l'état et les besoins de l'éducation, Sainte-Foy, Le Conseil, 42 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/RapportsAnnuel/50-0135.PDF>.
- Doray, Pierre (2018). *Les cégeps : d'hier à aujourd'hui*, réf. de novembre 2018, https://www.researchgate.net/publication/328838665_Les_cegeps_d'hier_a_aujourd'hui.
- Ducharme, Daniel, et Karina Montminy (2012). « L'accommodement des étudiants en situation de handicap dans les collèges : un avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse », *Pédagogie collégiale*, vol. 25, n° 4, p. 9-15.
- Gaudreault, Michaël, Sarah-Kim Normandeau, Hélène Jean-Venturoli et Jason St-Amour (2018). *Caractéristiques de la population étudiante collégiale : valeurs, besoins, intérêts, occupations, aspirations, choix de carrière*, données provenant du Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) administré aux étudiants nouvellement admis aux études collégiales à l'automne 2016, Jonquière (Québec), ÉCOBES – Recherche et transfert, 133 p., réf. d'octobre 2018, http://www.fedecegeps.qc.ca/wp-content/uploads/2018/04/Rapport_CaracteristiquesDeLaPopulationEtudianteCollégiale_2018.pdf.
- Gingras, Paul-Émile (1993). « Les cégeps d'hier à demain : 4. Les premières évaluations », *Pédagogie collégiale*, vol. 6, n° 4, p. 4-8.
- Kamanzi, Pierre Canisius, Pierre Doray et Benoît Laplante (2012). « Accessibilité et provenances socioéconomiques des étudiants postsecondaires », *Vie économique*, vol. 4, no 1, réf. de septembre 2018, <http://www.eve.coop/?a=155>.
- Ministère de l'Éducation (1978). *Les collèges du Québec : nouvelle étape : projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP*, Québec, Le Ministère, Service général des communications, 79 p.